



# ACCORD BSCC : DE NOUVELLES MESURES POUR 2023

## PROMOTIONS : LA BSCC ANNONCE UNE RALLONGE DE 1000 PROMOTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2023

Lors de la commission de suivi de l'avenant à l'accord de méthode BSCC qui s'est tenue le 19 juillet, la BSCC, suite aux demandes formulées à plusieurs reprises par la CFDT, a annoncé une rallonge de **1000 promotions supplémentaires** réparties sur les classes I, II et III. Ces 1000 promotions se rajoutent donc aux 5000 déjà obtenues pour 2023 grâce à la signature de l'avenant à l'accord de méthode en décembre dernier.

## LA CFDT OBTIENT UNE AUGMENTATION DE LA PRIME DE REMPLACEMENT

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les FSE qui remplacent un ROP toucheront une **prime de 12 euros par jour de remplacement** (contre 8 euros actuellement), et ce, même s'ils ne sortent pas en tournée.



Encore une fois, la CFDT obtient du concret pour le pouvoir d'achat des postiers.

Ces avancées sont un rappel sur l'utilité de toujours négocier et de ne jamais renoncer à revendiquer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération pour tous les postiers

## S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

